

Conseil de
Développement
du Pays Cœur d'Hérault

— Lodévois Larzac — Clermontais — Vallée de l'Hérault —

Feuille de route 2016 / 2017

Organisation interne

Équilibrer la diversité des membres
Structurer la gouvernance
Organiser le fonctionnement et les outils

Actions

Concertations sur le **Schéma de CO**hérence **Territorial**
Information sur le **Plan Climat Air Energies Territoire**
et projets en cours
Communication sur le programme européen LEADER

Ambitions

Élargir la représentativité des membres
Créer du lien social
Enrichir la réflexion des élus et des techniciens
Faciliter le dialogue entre habitants et collectivités
S'inspirer de l'éducation populaire

Un fonctionnement :



par collèges de communautés de communes

Les Communautés de Communes peuvent convoquer les membres du Conseil de Développement représentatifs de leurs territoires pour des sujets les concernant spécifiquement.

Un collège communautaire du Conseil de Développement peut se réunir pour des avis d'autosaisine relatifs à la spécificité d'un territoire.



par commissions thématiques

Les Commissions du Conseil de Développement ont pour référence la Charte du Pays. Leurs représentants participent aux commissions du **SYDEL** *syndicat mixte de développement local*, en apportant le regard de la Société Civile.

Elles représentent une expertise d'usage et de professionnels impliqués sur le territoire.



par groupes de travail transversaux

Représentatifs des catégories socio professionnelles et des expertises citoyennes pour des projets de développement du territoire à l'échelle des 3 Communautés de Communes :
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL - AGENDA 21 - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITOIRE -
SCHEMA DE MOBILITE - CHARTE FORESTIERE ...

Fédérateurs de groupes d'habitants pour co-construire, dans la mise en œuvre de la Charte, les projets correspondant à différentes échelles de territoire.

dans le respect de l'objectivité des débats

Formation de ses membres aux pratiques de l'animation et du travail collaboratif.

Régulation de l'objectivité des informations, débats et des comptes rendus diffusés.

Information régulière à la société civile à travers des réunions, divers outils de communication, des relations avec les médias...

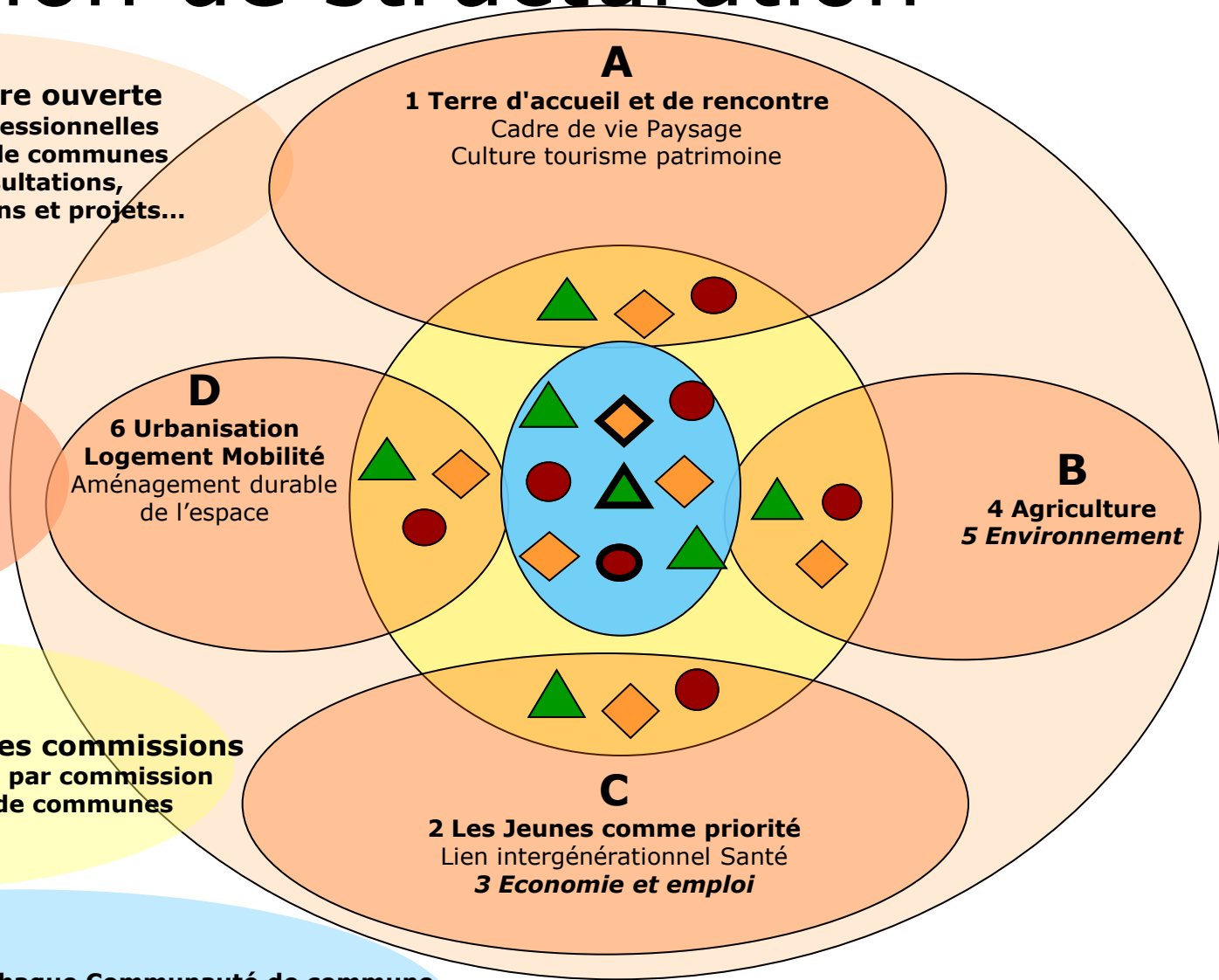
Proposition de structuration

Assemblée plénière ouverte
catégories socio professionnelles
des 3 communautés de communes
participe aux consultations,
fait remonter les besoins et projets...

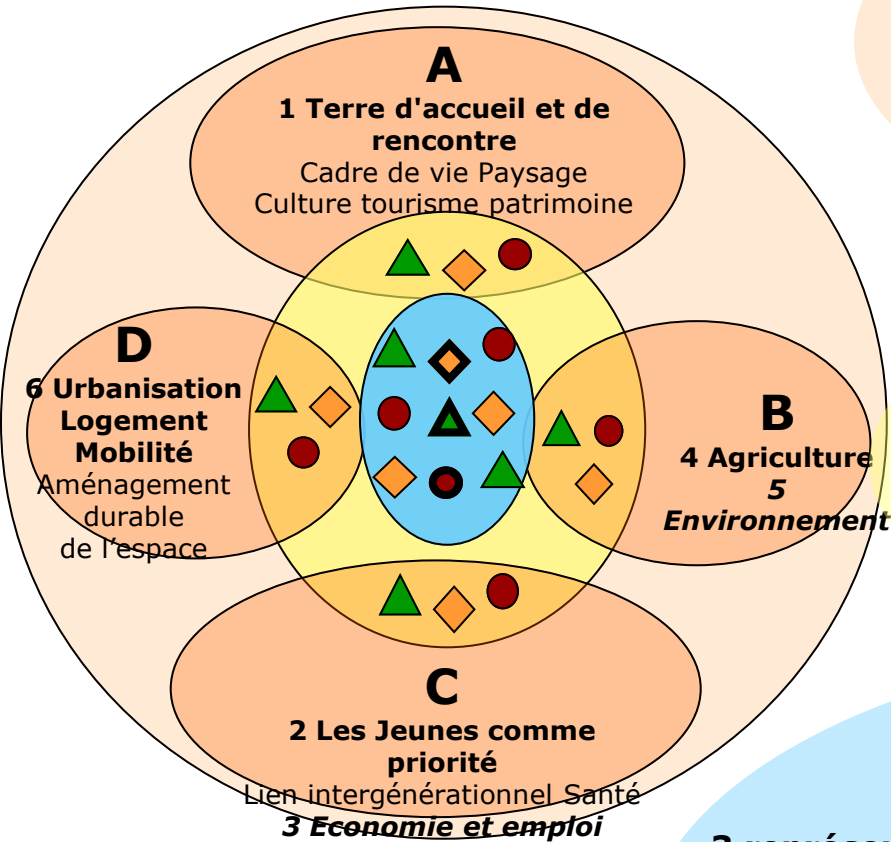
4 commissions
Articulées avec les
commissions de travail du
Pays et les thématiques de
la Charte

Comité de coordination des commissions
Représenté par 3 personnes par commission
de chaque communauté de communes

Le bureau 3 personnes de chaque Communauté de commune
Élues au bureau chaque année 9 personnes se répartissent
les tâches de représentation, communication, animation :



Rôles



Assemblée plénière ouverte :
représentant des catégories socio professionnelles
des 3 communautés de communes
participe aux consultations, fait remonter les besoins et projets...

Des participants inscrits dans les commissions, assistent régulièrement aux réunions, sont sollicités pour leur expertise d'usage ou professionnelle dans les groupes de travail

Des adhérents sont informés, assistent aux assemblées, s'expriment dans le cadre de la démocratie participative

Comité de coordination des commissions :
représentatif de la parité des communautés de communes

Sont désignés par commission parmi les participants :

1 représentant en lien avec le bureau et les commissions SYDEL

1 secrétaire comptes-rendus des réunions, transmission au secrétariat du bureau

1 animateur équilibre des prises de parole, temps imparti, modes de communication et de participation démocratique

Le bureau : 9 personnes

3 de chaque Communauté de commune
Élues chaque année se répartissent les tâches
représentation, communication, animation :

3 représentants (identifiés co-présidents) interlocuteurs des instances élues assistent aux conseils communautaires, aux réunions du Sydel

2 secrétaires gestion des listes, calendrier, comptes-rendus, reçoivent et synthétisent les informations reçues des commissions, organisation logistique des assemblées

2 chargés de communication font connaître le CoDev, rédigent les communications : lettre d'information, site web, page facebook, outils collaboratifs, relations avec les médias...

1 chargé des relations extérieures autres Conseils de Développement, CNCD Coordination Nationale des Conseils de Développement, territoires proches...

1 chargé de la coordination, médiation, évaluation

interlocuteur de la coordination des commissions, animation des assemblées, circulation des informations, formation des membres : animation et collaboration

Ateliers

Désigner ⇒ 1 secrétaire ⇒ 1 rapporteur ⇒ 1 gardien du temps (1h de débat)

1/ discussion sur la proposition d'organisation du CoDev

relations bureau/comité de coordination des commissions – présences aux commissions SYDEL – aux conseils communautaires – représentation des catégories socio pro...

2/ Quel périmètre pour le CoDev ?

Les EPCI de plus de 20 000 habitants ont obligation d'avoir un Codev. Étant contiguës elles peuvent aussi avoir un CoDev commun...

3/ Objet des commissions

Rappel des objectifs des 6 défis de la Charte du Pays. Sur quelles lignes d'action chaque commission se positionnerait ? Points particuliers au sujet du SCOT.

4/ désignation des représentants des commissions

L'objectif serait de désigner, sous quelque forme démocratique que ce soit, 3 représentants par commission. A l'issue de l'atelier, les coordonnées des participants de chaque commission sera remise afin que le groupe puisse se réunir rapidement pour finaliser son organisation : répartition des rôles du bureau, feuille de route, calendrier de réunions...